

ANNEXE 3

Créations d'emplois permanents

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	NIVEAU DE REMUNERATION
Agent d'exploitation (réseau autoroutier) (Agent d'exploitation)	44	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Chef d'équipe (réseau autoroutier) (Chef d'équipe exploitation)	17	C	Référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise principal
Chef de Centre d'Exploitation et d'Intervention Autoroutier (réseau autoroutier) (Responsable d'unité)	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Opérateur PC (Responsable PC routier)	2	C	Référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise principal
Assistant Système d'Aide à la Gestion de Trafic (chef de projets utilisateur)	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Référent achats (instructeur commande publique)	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Technicien maintenance routière (assistant technique)	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Technicien d'exploitation routière (assistant technique)	1	B	Référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (à principal 1 ^{ère} classe)
Directeur du foyer de l'Enfance (Directeur)	1	A	Référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux
Secrétaire Médico-Sociale (Secrétaire Médico-Sociale)	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux